

Conseil Municipal du 08 avril 2024

DEL2024_04_08_01	ADMINISTRATION GENERALE	APPROBATION DU PROCES VERBAL du 05 février 2024	unanimité
DEL2024_04_08_02	SCOLAIRE	PARTICIPATION FRAIS ECOLE	unanimité
DEL2024_04_08_03	PERSONNEL	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	unanimité
DEL2024_04_08_04	FINANCES	SDE 22 - REMISE EN ETAT D'UN FOYER	unanimité
DEL2024_04_08_05	FINANCES	VOTE DES COMPTES DE GESTION : COMMUNE ET LOTISSEMENT KERAMBRUN	unanimité
DEL2024_04_08_06	FINANCES	VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF : COMMUNE ET LOTISSEMENT KERAMBRUN	unanimité
DEL2024_04_08_07	FINANCES	AFFECTATION DU RESULTAT - Budget commune	unanimité
DEL2024_04_08_08	FINANCES	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION	unanimité
DEL2024_04_08_09	FINANCES	FONGIBILITE DES CREDITS	unanimité
DEL2024_04_08_10	FINANCES	VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE	unanimité
DEL2024_04_08_11	FINANCES	VOTE DU BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT KERAMBRUN	unanimité
DEL2024_04_08_12	MOTION	SOUTIEN AUX 45 FERMETURES DE CLASSE	unanimité
DEL2024_04_08_13	MOTION	SOUTIEN AU COLLEGE DE PONTRIEUX	unanimité



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER Absents : Mme Sandrine MOREAUX, Mme Chantal BERTHO Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC

2024_04_08_01 OBJET : Approbation du procès-verbal du 05 février 2024

M. le maire précise que la proposition de PV a été transmise par mail, à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 05 février 2024

APPROUVE

le PV du conseil municipal du 05 février 2024.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER Absents : Mme Sandrine MOREAUX, Mme Chantal BERTHO Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC

2024_04_08_02 OBJET : Participation aux frais école de Notre Dame

Le Conseil Municipal a réceptionné un courrier de la mairie de TREGUIER, demandant que la commune participe aux frais scolaires de trois enfants scolarisés sur la commune, en classes de CM1, CP et Grande Section.

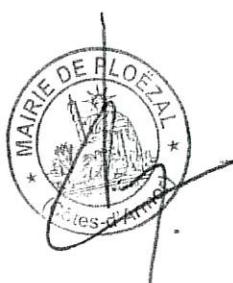
Mr le maire informe l'assemblée de la tarification faite par la préfecture : 1600 euros par élève de classe maternelle et 530 euros par élève de classe élémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation pour un montant de **2660** euros correspondant aux trois enfants, pour l'école Notre Dame de TREGUIER.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER Absents : Mme Sandrine MOREAUX, Mme Chantal BERTHO Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC

2024_04_08_03 OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que la secrétaire générale est lauréate de son concours de rédacteur principale de 2^{eme} classe.

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps plein
DECIDE La suppression d'un poste de rédacteur à temps plein
FIXE le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	DHS	Nombre
Administratif	Rédacteur	Rédacteur Ple de 2ème classe	35	1
	Adjoint Administratif	Adjoint adm. Ple de 1ere classe	17,50	1
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35	2
		Agent de maîtrise	30	1
	Adjoint Technique	Adjoint technique Ple de 1ere classe	22	1
		Adjoint technique	35	1
		Adjoint technique	28	1
		Adjoint technique	15	1
Culturelle	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine Ple de 1ere classe	35	1
Animation	Adjoint D'animation	Adjoint d'animation	35	1
Sociale	ATSEM	ATSEM Ple de 1ere classe	28	1

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER Absents : Mme Sandrine MOREAUX, Mme Chantal BERTHO Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC

2024_04_08_04 OBJET : SDE : Remise en état d'un foyer secteur Kergroas

Monsieur le maire informe qu'une intervention a eu lieu afin de remettre en état, à cause de sa vétusté, d'un driver du foyer E0384 ; dans le secteur de Kergroas.

Le cout est de 324 euros TTC. Suite à l'application du règlement, et conformément au règlement financier, la participation de la commune s'élève à 195 euros.

Pour information, ces dépenses, seront inscrits en fonctionnement au compte 615.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition du SDE pour la remise en état du driver foyer E0384

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mme Chantal BERTHO (Arrivée à 19h22), Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON</p> <p>Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER</p> <p>Absents : Mme Sandrine MOREAUX,</p> <p>Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC</p>

2024_04_08_05 OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Guingamp à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes du lotissement dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
N'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE le Maire à signer les comptes de gestion 2023

Fait et délibéré, les lieu, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal de PLOEZAL Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mme Chantal BERTHO, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER Absents : Mme Sandrine MOREAUX, Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC

2024_04_08_06 OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 :
Commune et budget annexe du Lotissement Kerambrun

Madame Christiane LE BRETON, Conseillère municipale, (*Mr Guy CONNAN, Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle du Conseil*) présente les différents Comptes Administratifs 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE Les comptes Administratifs pour l'année 2023 comme présentés ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL

		DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT +/-
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 : Mandats et titres	Section de fonctionnement	974 888,41 €	1 298 481,57 €	323 593,16 €
	Section d'investissement	1 459 461,10 €	884 560,68 €	- 574 900,42 €
Reports de l'exercice 2023	Report en section de fonctionnement (002)		266 330,93 €	266 330,93 €
	Report en section d'investissement (001)	- €	334 565,12 €	334 565,12 €
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			- €
	Section d'investissement	282 922,67 €	315 700,00 €	32 777,33 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				589 924,09 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				- 574 900,42 €
TOTAL REALISATIONS + REPORTS				15 023,67 €
TOTAL REALISATIONS + REPORTS - RAR				47 801,00 €

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT KERAMBUN

		DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT +/-
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 :	Section de fonctionnement	1 350.00 €	1 350.00 €	- €
Mandats et titres	Section d'investissement	1 350.00 €	- €	- 1 350.00 €
Reports de l'exercice 2023	Report en section de fonctionnement (002)		- €	- €
	Report en section d'investissement (001)	- €		- €
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				- €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				- 1 350.00 €
TOTAL REALISATIONS + REPORTS				- 1 350.00 €
TOTAL REALISATIONS + REPORTS - RAR				- 1 350.00 €

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits

Pour copie conforme

Le maire

Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC




Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mme Chantal BERTHO, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON</p> <p>Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER</p> <p>Absents : Mme Sandrine MOREAUX,</p> <p>Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC</p>

2024_04_08_07 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT

Mr le maire informe l'assemblée qu'un tableau récapitulatif pour l'affectation du résultat a été communiqué avec la note préparatoire, expliquant le montant de l'affectation de résultat.

Après constatation des excédents du budget principal, le Maire invite le Conseil à délibérer sur leur affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

BUDGET PRINCIPAL :

DECIDE l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2023, soit la somme de 589 924.09€ en recettes au Budget Primitif 2024 ainsi qu'il suit

- En investissement (1068) : 542 123.09 €

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mme Chantal BERTHO, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER Absents : Mme Sandrine MOREAUX, Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC

2024_04_08 OBJET : Vote des taux d'imposition

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des Impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale, est fixée au 15 avril.

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des Impôts, et notamment l'article 1636 sexies,
SUR la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSERVE les taux d'imposition de l'année précédente

Taxe sur le foncier bâti	37.79 %
Base 2023	912 000
Prévision Produit 2023	344 645 €
Taxe sur le foncier non bâti	65.90 %
Base 2023	161 800
Prévision Produit 2023	106 626 €
Taxe d'habitation	13.07 %
Base 2023	203 499
Prévision Produit 2023	26 597 €

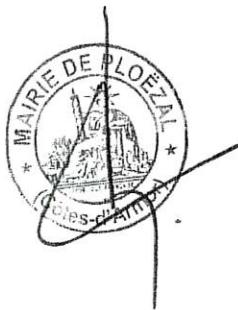
VOTE

Les taux d'imposition suivants, pour l'année 2024 :

Taxe sur le foncier bâti	37.79 %
Base 2024	
Prévision Produit 2024	
Taxe sur le foncier non bâti	65.90 %
Base 2024	
Prévision Produit 2024	
Taxe d'habitation	13.07 %
Base 2024	
Prévision Produit 2024	

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yannick Carmignac".

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mme Chantal BERTHO, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER Absents : Mme Sandrine MOREAUX, Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC

2024_04_08_09 OBJET : FONGIBILITES DES CREDITS / M57

Vu l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022_12_05_02 du 5 décembre 2022, du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à depuis le 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion relatifs aux dépenses de personnel.

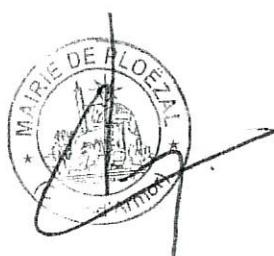
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section

HABILITE le maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution

Fait et délibéré, les lieu, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mme Chantal BERTHO, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER Absents : Mme Sandrine MOREAUX, Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC

2024_04_08_10 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire commente à l'Assemblée les diverses propositions de recettes et de dépenses constituant, pour l'exercice 2024, le Budget Primitif de la commune.

BUDGET PRINCIPAL :

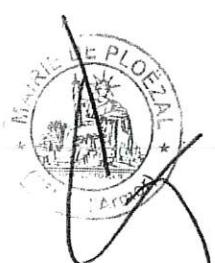
Vu le budget qui lui est présenté, Le conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget communal 2024, dont la balance s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	SECTIONS ARRETEES A LA SOMME	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	1 346 016.92 €	1 569 490.82 €

Fait et délibéré, les lieu, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mme Chantal BERTHO, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER Absents : Mme Sandrine MOREAUX, Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC

2024_04_08_11 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT KERAMBRUN 2024

Monsieur le maire explique le budget 2024, du futur lotissement communal.

Vu le budget qui lui est présenté, Le conseil Municipal, à l'unanimité,

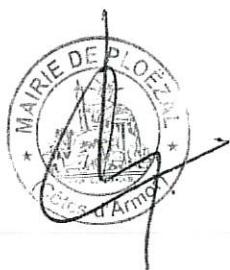
APPROUVE le budget lotissement « Kerambrun » 2024, dont la balance s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	SECTIONS ARRETEES A LA SOMME	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	43 480 €	44 825 €

Fait et délibéré, les lieu, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme

Le maire
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mme Chantal BERTHO, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER Absents : Mme Sandrine MOREAUX, Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC

2024_04_08_12 OBJET : Motion de soutien pour les 45 fermetures de classe

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-19,
Considérant le courrier reçu le 02 avril 2024 indiquant la suppression d'un poste à l'école publique de PLOEZAL

Considérant la rencontre du 6 février 2024 à l'Inspection Académique à Saint-Brieuc où une délégation de la ville a été reçue,

Considérant la forte mobilisation contre la carte scolaire 2024,

Considérant la possibilité pour le Conseil municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local,

Il est proposé au Conseil municipal de PLOEZAL de :

CONTESTER le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la Direction Académique de Saint-Brieuc,

APPORTER son soutien au collectif 45 classes,

DEMANDER l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

PRÉCISER que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire
Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 08 avril 2024

Date convocation : 23 mars 2024	Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mr Jean Louis HERVÉ, Mme Dominique GELGON, Mr Jean Michel VIEL, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mr Yannick CARMIGNAC, Mme Céline LE RU, Mr LE CHEVERT Joseph, Mme Chantal BERTHO, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mme Christine LE BRETON</p> <p>Excusés : Mme Brigitte LE BAIL a donné procuration à Mme MEYER</p> <p>Absents : Mme Sandrine MOREAUX,</p> <p>Secrétaire de séance : Mr Yannick CARMIGNAC</p>

2024_04_08_13 OBJET : Motion de soutien pour le collège de Pontrieux

Une réforme du collège est prévue dès la rentrée prochaine.

Une des mesures implique de former des groupes de niveaux en français et en mathématiques en 6e et 5e, puis en 4e et 3e à la rentrée suivante.

Toutes les études sérieuses montrent que l'hétérogénéité est plutôt profitable aux élèves, dans des classes qui ne sont pas surchargées.

Une telle mesure freine la mixité sociale et est forcément très stigmatisante.

De plus les moyens nécessaires à cette réforme ne sont pas prévus, ce qui va avoir de graves conséquences sur l'ensemble des cours.

À cela s'ajoute l'annonce de suppression d'une classe de 4ème à la rentrée 2024. Cette année les élèves de 5e sont répartis en 3 classes et à la rentrée 2024, il est prévu que le niveau 4e ne compte que deux divisions, soit une classe de 28 élèves et l'autre de 29 élèves, et probablement plus car chaque année le collège présente la spécificité d'accueillir un nombre non négligeable d'élèves en cours de période scolaire, durant le 1er trimestre particulièrement.

Nous soutenons les parents d'élèves et les personnels d'enseignement et d'éducation qui dénoncent ces projets de réforme et de suppression d'une division en 4ème.

Il est proposé au Conseil municipal de PLOEZAL de

APPORTER son soutien au collège de Pontrieux

PRÉCISER que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits

Pour copie conforme

Le maire

Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Yannick CARMIGNAC

